

PRÉFECTURE DU NORD

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. D.A.G.E./3 - JMC

Arrêté préfectoral accordant à la société POLIMERI EUROPA FRANCE l'autorisation de recycler, par épandage agricole, les boues issues de la station de décarbonatation des eaux industrielles du site de DUNKERQUE section MARDYCK

Le préfet de la région Nord - Pas-de-Calais
préfet du Nord
officier de la légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du mérite

VU les dispositions du code de l'environnement annexées à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000 ;

VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié ;

VU les décrets n° 93-742 et n° 93-743 du 29 mars 1993 ;

VU la nomenclature des installations classées résultant du décret du 20 mai 1953 modifié ;

VU la demande présentée par la société POLIMERI EUROPA FRANCE - siège social : route des Dunes - B.P. 59 - 59279 DUNKERQUE section MARDYCK - en vue d'obtenir l'autorisation de recycler, par épandage agricole, les boues issues de la station de décarbonatation des eaux industrielles du site de DUNKERQUE section MARDYCK ;

VU le dossier produit à l'appui de cette demande ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mars 2003 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 15 avril 2003 au 15 mai 2003 inclus ;

VU le procès-verbal d'enquête publique et l'avis du commissaire-enquêteur ;

VU l'avis de Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque ;

VU l'avis des conseils municipaux de BIERNE, BOLLEZEELE, BUYSSCHEURE, ERINGHEM, GHYVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, KILLEM, LA GORGUE, LES MOERES, LOOBERGHE, MERCKEGHEM, MORBECQUE, NOORPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, PITGAM, QUAEDYPRE, RUBROUCK, STEENVOORDE, WARHEM, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WORMHOUT, WYLDER, ZEGERSCAPPEL et ZUYTPEENE ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

VU l'avis de Monsieur le directeur régional de la navigation du Nord - Pas-de-Calais ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

VU l'avis de Monsieur le chef de la division de l'équipement, direction de la région de Lille de la S.N.C.F. ;

VU l'avis de Monsieur le directeur régional de l'environnement ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de Monsieur le directeur départemental de l'équipement ;

VU l'avis de Monsieur le chef du service maritime du Nord ;

VU l'avis de Monsieur le directeur du port autonome de Dunkerque ;

VU l'avis de Monsieur le président des waeteringues du Nord ;

VU l'avis de Monsieur le directeur du SATEGE du Nord ;

VU l'avis du comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ;

VU le rapport et les conclusions de Monsieur l'ingénieur en chef, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement ;

VU l'avis émis par le conseil départemental d'hygiène du Nord lors de sa séance du 20 avril 2004 ;

SUR la proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord,

ARRETE**ARTICLE 1 – PERIMETRE D'EPANDAGE**

1.1 - La Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC, dont le siège social est route des Dunes, BP 59 à DUNKERQUE MARDYCK (59279), est autorisée, sous réserve du respect des dispositions du présent arrêté, à procéder à l'épandage des boues issues de l'unité de décarbonatation des eaux de son établissement implanté à la même adresse. L'épandage est autorisé à raison de 3000 tonnes par an dans le département du Nord sur le territoire des communes suivantes :

DEPARTEMENT DU NORD

ARNEKE, BAMBECQUE, BIERNE, BISSEZEELE, BOESCHEPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSCHEURE, CAPPELLE-BROUCK, CASSEL, CROCHTE, DRINCHAM, ERINGHEM, ESQUELBEQ, GHYVELDE, HERZEELE, KILLEM, LA GORGUE, LES MOERES, LOOBERGHE, MERCKEGHEM, METEREN, MILLAM, MORBECQUE, NOORDPEENE, OCHTEZEELE, OOST CAPPEL, OUDEZEELE, PITGAM, QUAEDYPRE, REXPOEDE, RUBROUCK, SÖCX, STEENE, STEENVOORDE, VOLCKERINCKOVE, WARHEM, WEMAERS-CAPPEL, WEST CAPPEL, WORMHOUT, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE, ZUYTPEENE.

1.2 - L'épandage est réalisé exclusivement sur les superficies épandables (aptitude 1 et aptitude 2) des parcelles autorisées reprises dans la liste exhaustive jointe en annexe au présent arrêté (parcelles repérées par leurs coordonnées cadastrales).

Ces parcelles représentent une superficie globale de 2 420 ha, dont 2 173 ha effectivement épandables, sous réserve du respect des dispositions du présent arrêté.

Les parcelles sont situées en zones vulnérables aux pollutions par les nitrates.

L'exploitant est tenu d'établir un plan d'épandage compatible avec le programme d'action préfectoral en vigueur en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole.

1.3 - L'épandage des boues de décarbonatation est réalisé conformément aux plans et descriptifs joints à la demande d'autorisation par courrier à Monsieur le Préfet du Nord du 4 novembre 2002, sous réserve du respect des prescriptions du présent arrêté.

1.4 - Toute modification apportée au périmètre d'épandage défini ci-dessus est soumise à la procédure prévue par l'article 20 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié et devra être accompagnée d'une étude hydrogéologique, pédologique et agronomique.

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'EPANDAGE

2.1 - Epuration des boues

L'épandage ne peut être réalisé que dans la mesure où cette méthode permet une bonne épuration des boues par le sol ou son couvert végétal et a un intérêt pour les sols ou pour la nutrition des cultures.

La Société POLIMERI EUROPA France SNC doit sans délai arrêter tout épandage dès lors qu'il apparaît que l'une des prescriptions du présent arrêté ne peut être respectée.

Une filière alternative d'élimination ou de valorisation des boues destinées à l'épandage est prévue en cas d'impossibilité temporaire de se conformer à ces prescriptions (résultats d'analyses non satisfaisants – conditions climatiques défavorables...).

La capacité d'absorption des sols ne doit pas être dépassée afin de prévenir toute stagnation prolongée sur les sols.

Les périodes d'épandage et les quantités épandues sont adaptées de manière :

- à assurer l'apport des éléments utiles aux sols ou aux cultures sans excéder les besoins, compte tenu des apports de toute nature, y compris les engrais, les amendements et les supports de culture ;
- à empêcher la stagnation prolongée sur les sols, le ruissellement en dehors des parcelles d'épandage, une percolation rapide ;
- à empêcher l'accumulation dans le sol de substances susceptibles à long terme de dégrader sa structure ou de présenter un risque écotoxicologique ;
- à empêcher le colmatage du sol.

2.2 - Enfouissement

L'enfouissement des boues de décarbonatation doit avoir lieu :

- immédiatement pour les surfaces situées à moins de 35 mètres des berges des cours d'eau et sous couvert du respect de l'article 2.4,
- dans un délai de 4 jours pour les autres surfaces.

2.3 - Composition des sols requise

2.3.1 - L'épandage ne peut être réalisé que sur des terres répondant aux conditions définies ci-après :

- pH supérieur ou égal à 6
- teneurs en éléments traces métalliques inférieures aux valeurs limites suivantes dans des échantillons de terre

Eléments - traces	Valeurs limites en mg/kg de matières sèches
Cadmium	2
Chrome	150
Cuivre	100
Mercure	1
Nickel	50
Plomb	100
Zinc	300

Toutefois, les boues peuvent être épandues sur des terrains dont le pH est inférieur à 6, lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- le pH du sol est supérieur à 5
- la nature des boues contribue à remonter le pH du sol à une valeur supérieure ou égale à 6
- le flux cumulé maximum des éléments apportés au sol est inférieur aux valeurs limites suivantes :

Eléments – traces métalliques	Flux cumulé maximum apporté en 10 ans sur les sols de pH<6 en g/m ²
Cadmium	0,015
Chrome	1,2
Cuivre	1,2
Mercure	0,012
Nickel	0,3
Plomb	0,9
Zinc	3
Chrome + cuivre + nickel + zinc	4

2.3.2 - L'épandage ne peut être effectué que sur des terrains présentant des réserves calciques insuffisantes et présentant en conséquence :

- soit un pH inférieur ou égal à 7,6
- soit une teneur en calcaire total inférieure ou égale à 10 g/kg
- soit une teneur en calcium échangeable inférieure ou égale à 6 g/kg.

La satisfaction d'une des trois conditions suffit à rendre les terrains aptes à l'épandage.

2.4 - Distances minimales

Sous réserve des prescriptions fixées en application de l'article L 20 du code de la santé publique, l'épandage des boues de décarbonatation respecte les distances minimales suivantes :

Nature des activités à protéger	Distance minimale	Domaine d'application
Puits, forages, sources, aqueducs transitant des eaux destinées à la consommation humaine en écoulement libre, installations souterraines ou semi-enterrées utilisées pour le stockage des eaux, que ces dernières soient utilisées pour l'alimentation en eau potable ou pour l'arrosage des cultures maraîchères.	35 mètres 100 mètres	Pente du terrain inférieure à 7 % Pente du terrain supérieure à 7 %
Cours d'eau (y compris watergangs, ruisseaux) et plans d'eau.	5 mètres des berges 35 mètres des berges 100 mètres des berges 100 mètres des berges	Pente du terrain inférieure à 7 % enfouissement immédiat enfouissement différé Pente du terrain supérieure à 7 % Parcelles I02, I03, M11, M12 et M13 de la commune de Wormhout (berges de l'Yser ou de son affluent)
Lieux de baignade.	200 mètres	
Sites d'aquaculture (piscicultures et zones conchylicoles).	500 mètres	
Habitation ou local occupé par des tiers, zones de loisirs et établissements recevant du public.	50 mètres 100 mètres	Cas général Pour les parcelles situées sur la commune de BOLLEZEELE

2.5 - L'épandage des boues est interdit :

- sur les terrains affectés à des cultures maraîchères et fruitières, herbages, sols non cultivés y compris les jachères non industrielles
- sur les terrains à forte pente, dans des conditions qui entraîneraient un ruissellement hors du champ d'épandage
- pendant les périodes où le sol est pris en masse par le gel ou abondamment enneigé
- pendant les périodes de forte pluviosité et pendant les périodes où il y a un risque d'inondation
- à l'aide de dispositifs d'aéro-aspiration qui produisent des brouillards fins

2.6 – Sans préjudice des dispositions du présent arrêté, les prescriptions en matière de dépôts temporaires du Règlement Sanitaire Départemental du Nord sont applicables.

2.7 - Les véhicules chargeant les boues sur le site de MARDYCK sont conformes aux dispositions du Code de la Route.

Les boues de décarbonatation sont chargées dans les véhicules d'une manière telle que leur transport ne puisse donner lieu à des déversements ou des envois de produits.

ARTICLE 3 – CARACTERISTIQUES DES BOUES

3.1 - Composition des boues

Les boues visées à l'article 1 du présent arrêté sont les boues de l'unité de décarbonation des eaux industrielles. Ces eaux industrielles sont prélevées par un tiers dans le canal de Bourbourg et livrées sur le site POLIMERI EUROPA FRANCE SNC où est effectuée la décarbonatation.

La composition des boues de décarbonatation est approximativement la suivante :

▪ matières sèches :	66 % (de 56 à 70)
▪ matières organiques :	29 kg/t de produit brut (de 27 à 35 kg/t)
▪ pH :	8,3 (de 7,7 à 9 kg/t)
▪ azote total :	0,65 kg/t de produit brut (de 0,48 à 0,8 kg/t)
▪ rapport C/N :	entre 17 et 26
▪ phosphore total (P ₂ O ₅) :	1,7 kg/t de produit brut (de 1,3 à 2,4 kg/t)
▪ potassium total (K ₂ O) :	0,44 kg/t de produit brut (de 0,24 à 0,98 kg/t)
▪ calcium total (CaO) :	312 kg/t de produit brut (de 290 à 345 kg/t)
▪ magnésium total (MgO) :	2,3 kg/t de produit brut (de 1,9 à 2,9 kg/t)

L'exploitant est autorisé à épandre 3 000 t de boues de décarbonatation par an soit environ 1 980 t de matières sèches par an.

Toute modification significative de la composition des boues par rapport à celle qui est décrite ci-avant doit être portée à la connaissance de Monsieur le Préfet du Nord dans le cadre de l'article 20 du décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.

La nature, les caractéristiques et les quantités de boues destinées à l'épandage sont telles que leur manipulation et leur application ne portent pas atteinte, directement ou indirectement, à la santé de l'homme et des animaux, à la qualité et à l'état phytosanitaire des cultures, à la qualité des sols et des milieux aquatiques, et que les nuisances soient réduites au minimum.

3.2 - Valeurs limites

Les teneurs en éléments-traces métalliques et composés-traces organiques des boues ne doivent pas dépasser les valeurs limites suivantes :

Eléments – traces métalliques	Valeur limite (mg/kg de matières sèches)	Flux cumulé maximum apporté en 10 ans (g/m ²)
Cadmium	10	0,015
Chrome	1000	1,5
Cuivre	1000	1,5
Mercure	10	0,015
Nickel	200	0,3
Plomb	800	1,5
Zinc	3000	4,5
Chrome + cuivre + nickel + zinc	4000	6

Composés – traces organiques	Valeur limite (mg/kg de matières sèches)	Flux cumulé maximum apporté en 10 ans (mg/m ²)
Total des 7 principaux PCB (*)	0,8	1,2
Fluoranthène	5	7,5
Benzo(b)fluoranthène	2,5	4
Benzo(a)pyrène	2	3
(*) PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180.		

ARTICLE 4 – DOSES D'APPORT

4.1 - La dose d'apport des boues de décarbonatation est déterminée en fonction :

- du type de culture et de l'objectif réaliste de rendement ;
- des besoins des cultures en éléments fertilisants disponibles majeurs, secondaires et oligo-éléments, tous apports confondus ;
- des teneurs en éléments fertilisants dans le sol, les boues de décarbonatation et les autres apports ;
- des teneurs en éléments ou substances indésirables contenus dans les boues de décarbonatation à épandre ;
- de l'état hydrique du sol ;
- de la fréquence des apports sur une même année ou à l'échelle d'une succession de cultures sur plusieurs années.

L'apport de boues de décarbonatation est limité à un apport de :

- 7 tonnes/ha tous les 3 ans ou 10 tonnes/ha tous les 5 ans pour un sol neutre
- 10 tonnes/ha tous les 2 ans pour le redressement d'un sol acide suivi si nécessaire d'un entretien type sol neutre.

La dose finale reçue par chaque parcelle est limitée à 3 kg de matières sèches par m² sur une période de dix ans.

D'une manière générale, les boues de décarbonatation sont épandues sur chaumes de céréales à paille (blé), avant les labours hivernaux précédant eux-mêmes la plantation d'une culture dite "tête de rotation" telles les pommes de terre ou les betteraves sucrières ou fourragères ou sur sols après culture de légumes (pois de conserve).

4.2 - Apports d'azote

Toutes origines confondues, organiques et minérales, les apports d'azote exprimés en azote global ne dépassent pas les valeurs suivantes :

- cultures autres que prairies et légumineuses : 200 kg/ha/an
- cultures de légumineuses : aucun apport azoté

L'azote utilisable des différents fertilisants ne doit pas excéder les besoins de la culture concernée par l'épandage, ceci afin d'éviter les accidents de culture par surfertilisation ainsi que la contamination des eaux, superficielles et souterraines, par lessivage des nitrates.

ARTICLE 5 – PERIODES D'EPANDAGE

L'épandage des boues de décarbonatation a lieu entre le 01 juillet et le 31 octobre, avant la période des labours et selon les conditions climatiques. Il pourra également s'effectuer au cours du printemps (mois d'avril) si la portance des sols le permet.

En cas d'apport sur cultures fourragères, l'épandage doit être effectué au moins trois semaines avant la récolte de ces cultures.

Le chargement, la livraison et l'épandage des boues sont interdits les week-ends et jours fériés.

ARTICLE 6 – STOCKAGE DES BOUES DE DECARBONATATION SUR LE SITE DE PRODUCTION A MARDYCK

La capacité des ouvrages de stockage sur le site de l'usine de MARDYCK doit permettre d'entreposer le volume total de boues de décarbonatation destiné à l'épandage, pendant les périodes au cours desquelles l'épandage est soit interdit, soit impossible.

Toutes dispositions doivent être prises par l'exploitant pour que le stockage des boues sur site en attente d'épandage ne soit pas source de gênes ou de nuisances pour le voisinage, pour que les émissions d'odeurs soient minimisées notamment lors des phases d'apport et de reprise, et pour que ce stockage n'entraîne pas de pollution des eaux ou des sols par ruissellement ou infiltration.

ARTICLE 7 – STOCKAGES EN BOUT DE CHAMP

Le dépôt temporaire des boues de décarbonatation est autorisé sur les parcelles d'épandage réceptrices et sans travaux d'aménagement, sous réserve que les conditions suivantes soient respectées :

- la durée du dépôt en bout de champ n'excède pas un mois (déchets solides non fermentescibles) ;
- le dépôt ne porte pas atteinte à la visibilité au niveau des carrefours routiers ;
- toutes les précautions ont été prises pour éviter le ruissellement sur ou en dehors des parcelles d'épandage ou une percolation rapide vers les nappes superficielles ou souterraines ;
- le dépôt respecte les distances minimales d'isolement définies pour l'épandage à l'article 2.4 du présent arrêté sauf pour la distance vis à vis des habitations ou des locaux habités par des tiers qui est toujours égale à 100 m. En outre, une distance d'au moins 3 mètres vis-à-vis des routes et fossés doit être respectée ;
- le volume du dépôt est adapté à la fertilisation raisonnée des parcelles réceptrices pour la période d'épandage considérée ;
- le retour du dépôt sur un même emplacement ne peut intervenir avant un délai de trois ans.

ARTICLE 8 – CONVENTION D'EPANDAGE

La Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC est liée à chaque exploitant agricole mettant ses terres à disposition, par une convention d'épandage précisant la nature, la composition moyenne et la quantité des boues de décarbonatation, les doses d'apport, les parcelles réceptrices ainsi que les conditions d'épandage et de suivi des boues et des sols, conformément aux dispositions du présent arrêté.

Cette convention spécifie que les parcelles recevant des boues ne peuvent :

- être incluses dans un autre plan d'épandage de sous-produits urbains ou industriels
- être fertilisées ou amendées par un autre sous-produit soumis à un plan d'épandage que si l'apport de ce sous-produit, sur le plan agronomique, est complémentaire à celui des boues (déjections animales par exemple) et si les apports ne sont pas réalisés sur la même parcelle la même année.

La Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC est également tenue d'établir un contrat avec le ou les prestataire(s) en charge, le cas échéant, de l'opération d'épandage (si celle-ci n'est pas réalisée par l'exploitant agricole lui-même). Ce contrat doit notamment permettre au prestataire d'intervenir dans le respect des dispositions du présent arrêté applicables à l'opération d'épandage.

Ces contrats définissent les engagements de chacun et leurs durées.

Un exemplaire de chacun des contrats et conventions est conservé par la Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC.

La Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC reste propriétaire et responsable des boues issues de sa station de décarbonatation jusqu'à leur élimination finale.

ARTICLE 9 – SUIVI ANALYTIQUE DES BOUES DE DECARBONATATION

9.1 - Analyse initiale

Les boues sont analysées lors de la première année d'épandage ou lorsque des changements dans les procédés ou les traitements sont susceptibles de modifier leur qualité, en particulier leur teneur en éléments – traces métalliques et composés organiques.

L'analyse initiale porte sur :

- les éléments suivants de caractérisation de la valeur agronomique :
 - taux de matière sèche (en %)
 - taux de matière organique (en %)
 - pH
 - rapport C/N
 - azote global ; azote ammoniacal (en NH_4)
 - phosphore total (en P_2O_5)
 - potassium total (en K_2O)
 - calcium total (en CaO)
 - magnésium total (en MgO)
 - oligo-éléments (B, Co, Cu, Fe, Mn, Mo, Zn)
- les éléments et substances chimiques susceptibles d'être présents (chlorures)
- les agents pathogènes susceptibles d'être présents

9.2 - Analyses périodiques

Outre l'analyse initiale prévue à l'article 9.1 ci-avant, un programme de surveillance des caractéristiques des boues est réalisé ; il comprend au minimum les analyses suivantes réalisées avant la période d'épandage :

	Caractérisation valeur agronomique	Eléments – traces métalliques	Composés – traces organiques
PARAMETRES	Matière sèche – matière organique pH – rapport C/N Azote global – azote ammoniacal (en NH ₄) Phosphore total (en P ₂ O ₅), Potassium total (en K ₂ O), Calcium total (en CaO), Magnésium total (en MgO) et Bore (B)	Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn	Total des 7 principaux PCB (28-52-101-118-138-153-180) Fluoranthène Benzo(b) fluoranthène Benzo(a) pyrène
FREQUENCE ANNUELLE	12/an	12/an	6/an

9.3 - Les méthodes d'échantillonnage et d'analyses des boues applicables pour le respect des dispositions des articles 9.1 et 9.2 sont celles fixées à l'annexe VII d de l'arrêté ministériel du 02 février 1998 modifié.

9.4 - Au moins une des analyses permettant de caractériser la valeur agronomique des boues doit être réalisée dans un délai très court avant épandage, mais tel que les résultats puissent être connus avant épandage. Les résultats des analyses seront interprétés et transmis à tous les exploitants agricoles concernés pour intégration des boues épandues dans leur plan de fumure.

9.5 - Le volume des boues de décarbonatation épandues est mesuré.

ARTICLE 10 – SUIVI ANALYTIQUE DES SOLS

10.1 - Analyse préalable

Une analyse des sols est réalisée en des points de référence représentatifs de chaque zone homogène avant tout épandage sur cette zone. Le caractère homogène de la zone doit pouvoir être justifié. En tout état de cause, au moins une analyse pour 20 ha doit être réalisée.

Une telle analyse préalable des sols porte sur les paramètres suivants :

- granulométrie
- matière organique
- pH
- rapport C/N
- azote global ; azote ammoniacal (NH₄)
- P₂O₅ échangeable
- K₂O échangeable
- MgO échangeable
- CaO échangeable
- calcaire total
- Oligo-éléments (B – Co – Cu – Fe – Mn – Mo – Zn)
- éléments – traces métalliques : Cd – Cr – Cu – Hg – Ni – Pb – Zn

10.2 - Suivi analytique

10.2.1 - Au plus tard un mois avant le début des opérations d'épandage, des analyses des sols concernés permettant la caractérisation de leur valeur agronomique sont réalisées, à raison d'au moins 40 analyses par an et en priorité sur les parcelles n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle caractérisation. Ces analyses portent sur les paramètres suivants :

- matière organique
- pH
- rapport C/N
- azote global ; azote ammoniacal (NH₄)
- P₂O₅ échangeable,
- K₂O échangeable,
- MgO échangeable ;
- CaO échangeable
- calcaire total

Une analyse de la teneur en éléments - traces métalliques des sols (Cd, Cr, Cu, Hg, Ni, Pb, Zn) est réalisé avant chaque épandage (au moins 11 analyses par an).

10.2.2 - Outre les analyses "agronomiques", les teneurs en éléments -- traces métalliques des sols (Cd -- Cr -- Cu -- Hg -- Ni -- Pb -- Zn) doivent être analysées sur chaque point de référence tel que défini à l'article 10.1 du présent arrêté :

- après l'ultime épandage, en cas d'exclusion du périmètre d'épandage de la parcelle sur laquelle il se situe ;
- au minimum tous les dix ans.

L'exploitant procédera à un examen comparatif des résultats obtenus par rapport aux analyses de référence.

10.2.3 - Le pH des sols ayant reçu des boues de décarbonatation et ayant fait l'objet de l'analyse préalable visée à l'article 10.2.1 est mesuré dans un délai n'excédant pas six mois après chaque épandage.

10.3 - Les méthodes d'échantillonnage et d'analyses des sols applicables pour le respect des dispositions des articles 10.1 et 10.2 sont celles fixées à l'annexe VII-d de l'arrêté ministériel du 2 février 1998 modifié.

10.4 - L'ensemble des résultats des analyses de sols sont interprétés et transmis à tous les exploitants agricoles concernés.

ARTICLE 11 – PROGRAMME PREVISIONNEL D'EPANDAGE

Un programme prévisionnel annuel d'épandage doit être établi en accord avec les exploitants agricoles concernés avant la campagne d'épandage et au moins un mois avant l'épandage sur la parcelle concernée.

Ce programme comprend :

- la liste des parcelles ou groupes de parcelles concernées par les opérations d'épandage et les surfaces épandables correspondantes, ainsi que la caractérisation des systèmes de culture sur ces parcelles (cultures implantées avant et après l'épandage, période d'interculture) ;
- les analyses des sols visées à l'article 10.2.1 du présent arrêté, permettant la caractérisation de leur valeur agronomique et leur teneur en éléments -- traces métalliques ;
- la caractérisation de la valeur agronomique des boues de décarbonatation (résultats des analyses visées aux articles 9.2 et 9.4 du présent arrêté) et quantités prévisionnelles ;
- les préconisations spécifiques d'utilisation des boues en fonction de résultats d'analyses (calendrier et doses d'épandage par unité culturale...), des apports d'autres fertilisants ;
- les périodes prévisionnelles de livraison et l'épandage ;

- les contraintes particulières éventuelles ;
- l'identification des personnes morales ou physiques intervenant dans la réalisation de l'épandage.

Ce programme prévisionnel est transmis à l'Inspection des Installations Classées et au Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) du département du Nord au plus tard un mois avant le début des opérations concernées.

Il est également transmis à Messieurs les Maires de MORBECQUE et QUAEDYPRE pour les parcelles situées sur leur commune.

Les analyses de sols réalisées sur les parcelles de la commune de STEENVOORDE sont adressées à Monsieur le Maire de cette commune.

ARTICLE 12 – CAHIER D'EPANDAGE

Un cahier d'épandage, tenu à la disposition de l'Inspection des Installations Classées et du SATEGE du Nord, conservé pendant une durée minimale de 10 ans, est constitué et mis à jour. Il comporte les informations suivantes :

- les quantités de boues de décarbonatation épandues par unité culturale et les dates d'épandage
- les parcelles réceptrices, leur surface et les cultures pratiquées
- le contexte météorologique lors de chaque épandage
- l'ensemble des résultats d'analyses pratiquées sur les sols et sur les boues de décarbonatation, avec les dates de prélèvements et de mesures et leur localisation
- l'identification des personnes physiques ou morales chargées des opérations d'épandage et des analyses
- les incidents éventuels.

La Société POLIMERI EUROPA FRANCE SNC doit pouvoir justifier à tout moment de la localisation des boues (entreposage, dépôt temporaire, transport ou épandage) en référence à leur période de production et aux analyses réalisées.

ARTICLE 13 – BILAN ANNUEL

Un bilan annuel de l'épandage est établi par l'exploitant dans un document qui comprend :

- les parcelles réceptrices ;
- un bilan qualitatif (résultats d'analyses) et quantitatif des boues épandues ;
- l'exploitation du cahier d'épandage indiquant les quantités d'éléments fertilisants et d'éléments ou substances indésirables apportés sur chaque unité culturale et les résultats des analyses de sols ;
- les bilans de fumure réalisés sur des parcelles de référence représentatives de chaque type de sols et de systèmes de culture, ainsi que les conseils de fertilisation complémentaires qui en découlent ;
- la mise à jour éventuelle des données réunies lors de l'étude initiale ;
- les conclusions de la campagne d'épandage, établies par l'organisme en charge du suivi agronomique.

Ce bilan doit faire l'objet d'une large information auprès des exploitants agricoles (présentation ou envoi d'une copie du document).

Un exemplaire du document est transmis à Monsieur le Préfet du Nord et au SATEGE du Nord avant le 30 juin de l'année suivant chaque campagne.

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS GENERALES

14.1 - Contrôles et analyses

Indépendamment des contrôles explicitement prévus dans le présent arrêté, l'inspecteur des installations classées peut demander, en cas de besoin, que des contrôles spécifiques, des prélèvements et analyses soient effectués par un organisme dont le choix est soumis à son approbation s'il n'est pas agréé à cet effet, dans le but de vérifier le respect des prescriptions d'un texte réglementaire. Les frais occasionnés par ces opérations sont à la charge de l'exploitant.

14.2 - Contrôles inopinés

L'inspecteur des installations classées peut demander à tout moment la réalisation, inopinée ou non, par un organisme tiers choisi par lui-même, de prélèvements et analyses d'effluents liquides ou gazeux, de déchets, de sols ou de végétaux, ainsi que l'exécution de mesures de niveaux sonores. Il peut également demander le contrôle de l'impact sur le milieu récepteur de l'activité d'épandage de l'entreprise. Les frais occasionnés par ces contrôles, inopinés ou non, sont à la charge de l'exploitant.

14.3 - Délai et voie de recours

(article L 514.6 du code de l'environnement)

La présente décision ne peut être déferée qu'au tribunal administratif de Lille. Le délai de recours est de deux mois pour l'exploitant, de 4 ans pour les tiers. Ce délai commence à courir du jour où la présente décision a été notifiée.

ARTICLE 15

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le Sous-préfet de Dunkerque sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'exploitant et dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les maires de DUNKERQUE section MARDYCK, ARNEKE, BAMBECQUE, BIERNE, BISSEZEELE, BOESCHEPE, BOLLEZEELE, BROXEELE, BUYSSCHEURE, CAPPELLE-BROUCK, CASSEL, CROCHTE, DRINCHAM, ERINGHEM, ESQUELBECQ, GHYVELDE, HARDIFORT, HERZEELE, KILLEM, LA GORGUE, LES MOERES, LOOBERGHE, MERCKEGHEM, METEREN, MILLAM, MORBECQUE, NOORPEENE, OCHTEZEELE, OOST-CAPPEL, OUDEZEELE, PITGAM, QUAEDYPRE, REXPOEDE, RUBROUCK, SOCX, STEENE,

STEENVOORDE, VOLCKERINCKHOVE, WARHEM, WEMAERS-CAPPEL, WEST-CAPPEL, WORMHOUT, WYLDER, ZEGERSCAPPEL, ZERMEZEELE et ZUYTPEENE ;

- Monsieur l'ingénieur en chef, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
- Madame et Messieurs les chefs des services consultés lors de l'instruction de la demande ou concernés par une ou plusieurs dispositions de l'arrêté.

En vue de l'information des tiers :

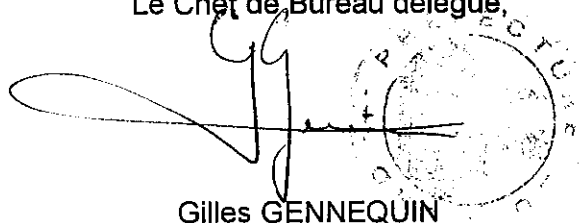
- un exemplaire du présent arrêté sera déposé à la mairie de DUNKERQUE section MARDYCK et pourra y être consulté ; un extrait de l'arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles les installations sont soumises sera affiché à la mairie pendant une durée minimum d'un mois ; procès-verbal de l'accomplissement de ces formalités sera dressé par les soins du maire.
- le même extrait sera affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.
- un avis sera inséré par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

FAIT à LILLE, le 06 mai 2004

Le préfet,
P/Le préfet
Le secrétaire général adjoint

Christophe MARX

Pour ampliation,
Le Chef de Bureau délégué,



Gilles GENNEQUIN

**ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE
POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK**

G. GENNEQUIN

Pour le préfet
Le secrétaire général adjoint,

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune **ARNEKE**

Christophe MARX

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épardable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
K 07	2,50	0,77		1,73			OUI	
K 08	3,50		3,50					
K 09	1,50	0,22	1,28				OUI	
K 10	0,70	0,17	0,53					
K 11	1,27	0,13	1,14					OUI
K 12	0,74	0,04	0,70					OUI
K 16	1,00	0,16	0,84				OUI	
TOTAL	11,21	1,49	7,99	1,73				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: BAMBECQUE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan-dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
			Aptit 0	Aptit 1				
N 01	41,93	5,06	36,87			OUI	OUI	OUI
N 02	9,07	1,26	7,81			OUI	OUI	
N 03	6,80	0,27	6,53				OUI	
N 05	3,34	1,02	2,32				OUI	
N 09	1,30	0,11	1,19				OUI	
N 10	1,84	1,84					OUI	
AF 01	1,13	0,39	0,74				OUI	OUI
AF 02	2,01	0,20	1,81				OUI	
AF 03	0,62	0,07	0,55					OUI
AF 04	0,71	0,04	0,67					OUI
AF 05	2,30	0,47	1,83				OUI	
AF 06	2,95	0,27	2,68				OUI	
AF 09	0,87		0,87					
AF 10	1,35	0,05	1,30					OUI
AF 11	12,08	1,88	10,20			OUI	OUI	OUI
AF 12	1,57	0,04	1,53				OUI	
AF 13	2,32		2,32					
AF 14	0,27	0,27					OUI	
AF 15	1,26	0,28	0,98			OUI		
AF 20	8,12	0,46	7,66					OUI
AF 21	2,57	0,10	2,47					OUI

TOTAL	104,41	14,08	90,33	0,00
-------	--------	-------	-------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune **BIERNE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan-dable (en ha)	Surface épan-dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
B 01	8,42	1,04	7,38			OUI	OUI	
B 02	18,58	0,64	17,94			OUI		OUI
B 03	3,34	0,49	2,85			OUI		OUI
B 04	1,20		1,20					
TOTAL	31,54	2,17	29,37	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **BISSEZEELE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
			Aptit 0	Aptit 1				
A 02	6,50	0,62	5,88			OUI	OUI	
A 03	0,70		0,70					
A 04	0,46	0,10	0,36				OUI	
A 05	4,05	1,35	2,70			OUI	OUI	
A 06	0,43	0,43	0,00				OUI	
A 14	2,12	0,49	1,63			OUI		
H 01	2,66	0,14	2,52				OUI	
H 02	8,44	1,59	6,85			OUI	OUI	OUI
H 05	2,23	0,15	2,08				OUI	
H 06	1,71	0,06	1,65				OUI	
H 07	1,36		1,36					
H 09	5,36	0,35	5,01			OUI		
S 05	3,35	0,05	3,30					OUI
S 06	3,40	0,19	3,21			OUI		

TOTAL	42,77	5,52	37,25	0,00
--------------	--------------	-------------	--------------	-------------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: BOESCHEPE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
P09	0,53	0,13	0,40				OUI	
P10	2,40	0,70	1,70				OUI	
P11	0,36		0,36					
P12	1,41	0,18	1,23				OUI	
TOTAL	4,70	1,01	3,69	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **BOLLEZEELE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations (1)	Proximité de wateringues (5 m)
			Aptit 0	Aptit 1				
O 02	1,00	1,00					OUI	
O 03	2,11	1,11	1,00				OUI	
O 04	3,88	3,88					OUI	
O 05	7,00	0,22	6,78					OUI
O 06	6,00	0,30	5,70				OUI	
O 07	3,50		3,50					
O 08	7,00		7,00					
Q 10	1,56	0,94	0,62				OUI	
Q 11	2,88	0,94	1,94				OUI	OUI
Q 12	4,82		4,82					
Q 13	0,50		0,50					
Q 14	0,45	0,45					OUI	
R 01	3,50	0,48	3,02				OUI	OUI
R 02	0,94	0,43	0,51				OUI	
R 03	3,63		3,63					
R 04	5,12	1,68	3,44				OUI	OUI
R 05	1,95	0,35	1,60					OUI
R 06	12,49	1,98	10,51			OUI	OUI	
R 07	2,66		2,66					
R 09	1,07	1,07					OUI	
R 10	5,18	1,14	4,04				OUI	
R 11	1,33		1,33					
AA 02	0,74		0,74					
AB 04	1,74		1,74					
AP 08	3,10		3,10					

(1) Sur Bollezeele, la distance par rapport aux habitations est de 100 m. Elle est de 50 m sur les autres communes

TOTAL	84,15	15,97	68,18	0,00
-------	-------	-------	-------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune **BROXEELE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
V 01	20,91	1,60		19,31			OUI	OUI
V 02	15,18	0,69		14,49		OUI	OUI	
V 03	21,33	0,78		20,55		OUI	OUI	
V 05	3,27	0,29		2,98		OUI		
V 06	1,28	0,23		1,05			OUI	
V 07	1,25	0,21		1,04			OUI	
V 16	1,60	0,29		1,31			OUI	

TOTAL	64,82	4,09	0,00	60,73				
--------------	-------	------	------	-------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune BUYSSCHEURE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
V 15	2,60	0,05	2,55					OUI

TOTAL	2,60	0,05	2,55	0,00
-------	------	------	------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: CAPPELLE-BROUCK

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épardable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
E 05	30,52	4,19	26,33					
E 06	2,39	0,56	1,83		OUI	OUI	OUI	OUI
					OUI			OUI
TOTAL	32,91	4,75	28,16	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune CASSEL

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épardable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AL 05	4,77	0,53	4,24			OUI		
AL 06	3,02		3,02					
TOTAL	7,79	0,53	7,26	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: CROCHTE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épanachable (en ha)	Surface épanachable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
A 07	1,86		1,86					
A 08	0,89	0,10	0,79		OUI		OUI	
A 11	3,40	0,09	3,31				OUI	
B 06	7,00	3,30	3,70			OUI	OUI	
B 07	8,62	1,00	7,62			OUI		
B 08	0,77	0,18	0,59				OUI	
B 09	14,45	1,53	12,92			OUI	OUI	
B 10	1,23	0,60	0,63			OUI		
B 11	11,28	0,63	10,65				OUI	
B 12	4,20	1,26	2,94			OUI	OUI	
B 15	2,37	0,62	1,75			OUI		OUI
B 16	2,94	0,71	2,23			OUI		
B 19	0,67		0,67					
H 08	0,48		0,48					
S 01	9,70	0,40	9,30			OUI	OUI	
S 02	6,93	0,45		6,48			OUI	
S 19	0,68		0,68					
T 04	3,00	1,00	2,00			OUI	OUI	
U 06	8,31	1,32	6,99			OUI	OUI	
U 07	8,81	0,43	8,38				OUI	OUI
W 01	18,95	0,14	18,81			OUI		
W 02	7,30	0,48	6,82				OUI	
AG 12	5,36	0,16	5,20					OUI
AG 13	0,21		0,21					
AG 14	1,02		1,02					
AG 15	4,04	0,80	3,24				OUI	
AG 16	0,64		0,64					
AG 17	3,69		3,69					

TOTAL	138,80	15,20	117,12	6,48				
-------	--------	-------	--------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **DRINCHAM**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
F09	4,95	0,11	4,84				OUI	
F21	7,45		7,45					

TOTAL	12,40	0,11	12,29	0,00				
--------------	-------	------	-------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: ERINGHEM

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
F 08	21,41	0,16	21,25				OUI	OUI
F 10	2,81	0,36	2,45				OUI	OUI
F 11	2,60	0,77	1,83					OUI
F 18	2,28	0,25	2,03				OUI	OUI
Q 06	3,23	0,31	2,92			OUI		
Q 07	2,12		2,12					
Q 08	6,89	0,66	6,23				OUI	OUI
Q 15	5,67	0,29	5,38				OUI	
R 13	2,53	0,41	2,12			OUI		
R 14	2,14	0,57	1,57				OUI	OUI
AG 08	2,80		2,80					
AG 09	6,14		6,14					
AG 10	0,86		0,86					
AG 11	0,65		0,65					

TOTAL	62,13	3,78	58,35	0,00
-------	-------	------	-------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: ESQUELBECQ

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
D 01	16,10	0,88	15,22				OUI	
D 02	7,00	1,00	6,00			OUI	OUI	OUI
D 06	9,20	0,40		8,80			OUI	
J 09	5,12	0,21	4,91			OUI	OUI	
J 10	50,79	1,29	49,50				OUI	OUI
J 11	5,94	0,15	5,79				OUI	
J 12	3,52	0,48	3,04				OUI	
J 13	11,09	1,00		10,09		OUI	OUI	OUI
M 01	13,49	1,00	3,69	8,80		OUI	OUI	OUI
M 02	1,67	0,01		1,66				OUI
M 03	0,95			0,95				
M 04	4,90			4,90				
M 05	1,15	0,03		1,12				OUI
M 06	3,90	0,03		3,87			OUI	
M 14	3,70			3,70				
W 03	1,94			1,94				
W 04	15,42	1,00		14,42				OUI
AB 02	3,75	0,10	3,65					OUI
AB 05	14,13	0,44	7,65	6,04		OUI	OUI	
AB 06	1,90		1,90					
AB 07	1,66		1,66					
AB 08	4,16	0,67		3,49			OUI	
AB 09	2,08			2,08				
AB 10	8,31	1,00	7,31				OUI	OUI
AB 12	3,00	0,08	2,92					OUI

TOTAL	194,87	9,77	113,24	71,86				
-------	--------	------	--------	-------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: GHYVELDE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AQ 10	1,20	0,43	0,77			OUI		

TOTAL	1,20	0,43	0,77	0,00
-------	------	------	------	------

**ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE
POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK**

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: HERZEELE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
G04	1,69	0,40	1,29					OUI
G05	4,17		2,44	1,73				
G06	1,33	0,30	1,03					OUI
G07	3,42	0,16		3,26				OUI
G08	0,19		0,10	0,09				
G09	10,21	0,21	10,00				OUI	
G10	8,50	2,00	6,50			OUI		
G11	10,26	0,26	10,00					OUI
G12	5,67	2,00	3,67			OUI	OUI	OUI
G13	1,19	0,19	1,00			OUI	OUI	
G14	3,63	0,37	3,26			OUI	OUI	
G15	1,75	0,15	1,60			OUI		
G32	3,58	1,00	2,58			OUI	OUI	
N11	8,57	0,79	7,78			OUI		
N12	0,78	0,13	0,65				OUI	
AD01	1,52		1,52					
AD02	1,80	0,30	1,50					OUI
AD03	1,09	0,13	0,96					OUI
AD04	2,06		2,06					
AD05	2,22	0,30	1,92			OUI	OUI	
AD06	3,96	0,66	3,30					OUI
AD18	5,92	0,06	5,86				OUI	
AJ01	13,27	0,80	11,52	0,95			OUI	OUI
AJ02	8,65	0,40	6,51	1,74				OUI
AJ04	0,48	0,08	0,40					OUI
AJ05	5,31	0,38	1,00	3,93			OUI	OUI
AJ06	2,70	0,10	2,60					OUI
AJ07	15,43	1,00	9,02	5,41			OUI	OUI
AJ09	1,19	0,19		1,00				OUI
AJ10	2,87	0,40	2,47					OUI
AJ12	15,04	1,04		14,00		OUI	OUI	
AJ13	2,81	0,10		2,71				OUI
AJ14	0,70		0,70					

TOTAL	151,96	13,90	103,24	34,82
--------------	--------	-------	--------	-------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: KILLEM

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épardable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
F 14	4,17	0,61	3,56					
F 15	3,45		3,45					
F 20	1,76	0,36	1,40			OUI	OUI	
H 04	5,60		5,60					
TOTAL	14,98	0,97	14,01	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: LA GORGUE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan-dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
Z 01	14,89	3,65	11,24			OUI	OUI	OUI
Z 03	20,60	4,47	16,13			OUI	OUI	OUI
Z 04	9,16	5,60		3,56		OUI	OUI	OUI
Z 05	5,66	3,51	2,15				OUI	OUI
Z 07	18,86	3,88	14,98				OUI	OUI
Z 08	1,22	0,19	1,03				OUI	
Z 11	0,32		0,32					

TOTAL	70,71	21,30	45,85	3,56				
-------	-------	-------	-------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **LES MOERES**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épandable (en ha)	Surface épandable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AE 08	4,53	1,02	3,51			OUI	OUI	
AQ 08	28,90	5,00	23,90			OUI	OUI	
AQ 09	23,00	2,25	20,75			OUI	OUI	
AQ 12	3,50	1,40	2,10			OUI		
AQ 13	20,70	2,25	18,45			OUI	OUI	

TOTAL	80,63	11,92	68,71	0,00				
--------------	--------------	--------------	--------------	-------------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: LOOBERGHE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
E 01	3,82	0,28	3,54				OUI	
E 02	1,73	0,40	1,33				OUI	OUI
E 03	4,15	0,26	3,89					OUI
E 04	1,78	0,74	1,04			OUI	OUI	OUI
J 15	4,95	1,52	3,43			OUI		OUI
L 01	9,00	1,60	7,40			OUI	OUI	OUI
L 02	8,50	1,70	6,80			OUI	OUI	OUI
L 03	1,10	0,30	0,80			OUI	OUI	OUI
L 04	2,00	0,40	1,60				OUI	
L 05	20,00	4,39	15,61			OUI	OUI	OUI
L 07	2,23		2,23					
TOTAL	59,26	11,59	47,67	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: MERCKEGHEM

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
J 19	3,42	0,36		3,06				OUI

TOTAL	3,42	0,36	0,00	3,06
-------	------	------	------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **METEREN**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan-dable (en ha)	Surface épan-dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
Y 01	8,00	1,34	3,37	3,29		OUI	OUI	
Y 02	24,00	0,49		23,51			OUI	

TOTAL	32,00	1,83	3,37	26,80				
--------------	-------	------	------	-------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: **MILLAM**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
J16	1,17	0,17		1,00		OUI		
J17	0,78	0,06		0,72		OUI		
J18	3,00	0,77		2,23			OUI	
A12	2,16		2,16					
TOTAL	7,11	1,00	2,16	3,95				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune MORBECQUE

ERRATUM

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épannable (en ha)	Surface épannable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AC 01	11,89	0,06		11,83			OUI	
AC 02	11,74	0,57		11,17			OUI	
AC 03	19,71	1,31		18,40			OUI	
AC 04	1,31			1,31			OUI	
AC 05	1,31	0,54	0,77			OUI	OUI	
AC 06	5,26	0,32		4,94			OUI	
AC 07	2,75	0,75		2,00			OUI	
AC 08	0,75	0,28		0,47			OUI	
AC 09	2,84	0,61		2,23			OUI	
AC 10	5,55	0,55	5,00				OUI	
AC 11	4,30			4,30				
AC 12	0,93			0,93				
AC 13	5,00	1,00		4,00			OUI	OUI
AC 14	0,86			0,86				
AC 15	2,10	0,17		1,93				OUI
AC 16	2,08	0,19		1,89			OUI	OUI

TOTAL	78,38	6,35	5,77	66,26
-------	-------	------	------	-------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: NOORDPEENE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
K 13	1,90	0,10	1,80				OUI	
V 08	1,61	0,35		1,26		OUI		
AH 01	2,65	0,13	2,52					OUI
AH 02	12,21		12,21					
AH 03	0,59		0,59					
AH 04	1,52	0,16	1,36					OUI
AH 05	10,94	0,52	10,42					OUI
AH 06	3,90	0,32	3,58					OUI
AH 08	4,70	0,76	3,94				OUI	OUI
AH 09	7,46		7,46					

TOTAL	47,48	2,34	43,88	1,26				
-------	-------	------	-------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: OCHTEZEELE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
001	3,48			3,48				
AI01	6,48	0,25		6,23				OUI

TOTAL	9,96	0,25	0,00	9,71				
-------	------	------	------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: OOST CAPPEL

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épannable (en ha)	Surface épannable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AF 07	21,46	1,00	20,46			OUI		OUI

TOTAL	21,46	1,00	20,46	0,00
-------	-------	------	-------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: OUDEZEELE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
J 23	4,30	0,70	3,60					OUI
AD 08	7,42	0,14	7,28				OUI	OUI
AD 10	1,27	0,38	0,89					OUI
AD 19	0,61		0,61					
AL 01	1,77		1,77					
AL 02	7,01	0,63	6,38			OUI	OUI	OUI
AL 03	6,01	0,50	5,51					OUI
AL 04	25,26	1,30	23,96			OUI	OUI	OUI
AL 09	2,37	0,06	2,31				OUI	
AL 10	0,13	0,06	0,07				OUI	
TOTAL	56,15	3,77	52,38	0,00				

**ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE
POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK**

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **PITGAM**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
F 01	7,02	1,27	5,75			OUI	OUI	OUI
F 02	1,23		1,23					
F 05	1,67	0,07	1,60					OUI
F 06	1,39	0,40	0,99				OUI	
F 07	11,50	0,60	10,90				OUI	
F 13	3,47	0,17	3,30				OUI	
F 17	1,64	0,15	1,49					OUI
Q 05	8,13	0,08	8,05					OUI
T 05	8,67	1,96	6,71				OUI	
U 03	3,40	0,12	3,28			OUI		
U 04	4,58	0,22	4,36				OUI	
U 05	0,68	0,15	0,53				OUI	
AG 01	2,78		2,78					
AG 02	20,36	1,52	18,84			OUI	OUI	
AG 03	4,89	0,54	4,35			OUI		
AG 04	3,26	0,18	3,08			OUI		
AG 05	0,74	0,12	0,62			OUI		
AG 06	2,00	0,38	1,62				OUI	
AG 18	2,68		2,68					
AG 19	4,54	1,66	2,88			OUI		OUI
AG 20	13,34	2,97	10,37			OUI		OUI
AN 01	1,19		1,19					
AN 02	20,50	1,00	19,50				OUI	
AN 03	3,55	0,13	3,42				OUI	
AN 04	28,42	2,66	25,76				OUI	OUI
AN 05	0,92	0,10	0,82				OUI	
AN 06	3,55	0,36	3,19				OUI	
AN 07	1,37		1,37					
AN 08	0,44		0,44					
AN 09	1,50	0,20	1,30				OUI	
AN 10	1,50		1,50					
AN 11	1,30	0,05	1,25					OUI
AN 12	3,16	0,50	2,66			OUI		
AN 13	2,69	0,60	2,09					OUI
AN 14	1,43		1,43					

TOTAL	179,49	18,16	161,33	0,00
--------------	---------------	--------------	---------------	-------------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **QUAEDYPRE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épardable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
P 13	1,80		1,80					
P 14	1,50	0,67	0,83			OUI		
P 15	5,50	0,50	5,00			OUI	OUI	
P 16	15,50	2,12	13,38			OUI		
P 17	12,00	0,75	11,25				OUI	OUI
P 18	7,00	1,18	5,82			OUI		OUI
P 19	4,50	0,73	3,77				OUI	OUI

TOTAL	47,80	5,95	41,85	0,00				
--------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **REXPOEDE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AE 01	2,27	0,06	2,21				OUI	OUI
AE 02	3,94	0,10	3,84					OUI
TOTAL	6,21	0,16	6,05	0,00				

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: RUBROUCK

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
V 04	8,70	1,49		7,21		OUI		OUI
V 09	14,52			14,52				
V 10	1,67	0,11		1,56			OUI	
V 12	7,95	1,00		6,95		OUI	OUI	
V 13	1,77	0,16		1,61			OUI	
V 19	2,64			2,64				
AI 03	5,75			5,75				
AI 04	12,10	0,34		11,76			OUI	
AI 06	5,19	0,09		5,10			OUI	
AI 07	2,68	0,07		2,61			OUI	
AI 10	3,48			3,48				
AI 12	0,99	0,40		0,59		OUI		OUI
AI 13	0,90	0,03		0,87				OUI
AI 14	0,45	0,20		0,25			OUI	OUI
AI 15	1,57	0,13		1,44				OUI

TOTAL	70,36	4,02	0,00	66,34				
-------	-------	------	------	-------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune **SOCX**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
			Aptit 0	Aptit 1				
B 22	3,74	1,37	2,37			OUI		
G 21	30,31	2,10	17,04	11,17			OUI	
H 03	9,86	0,49	9,37				OUI	
H 11	4,00	0,58	3,42				OUI	
S 03	4,00	0,27	3,73			OUI		
S 04	1,92	0,11	1,81				OUI	
W 06	2,09	0,41	1,68				OUI	
W 07	6,58	1,32	5,26			OUI	OUI	
W 08	1,46	0,73	0,73			OUI		
W 09	2,85	0,48	2,37				OUI	
W 10	32,07	2,07	30,00			OUI	OUI	OUI

TOTAL	98,88	9,93	77,78	11,17				
--------------	--------------	-------------	--------------	--------------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **STEENE**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
B 14	2,25	0,25	2,00					OUI
B 17	3,52	0,29	3,23					OUI
B 20	1,70		1,70					
B 23	1,73	0,18	1,55					OUI
T 01	5,53	0,75	4,78			OUI		OUI
T 02	26,43	1,76	24,67			OUI		OUI
T 03	20,32	2,09	18,23			OUI		OUI
U 01	10,36	0,76	9,60			OUI		
U 02	8,57	1,00	7,57			OUI		OUI

TOTAL	80,41	7,08	73,33	0,00
--------------	--------------	-------------	--------------	-------------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: STEENVOORDE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AF 08	3,13	0,19	2,94					OUI
AF 16	9,63	0,13	9,50				OUI	
AF 17	6,07	0,45	5,62				OUI	OUI
AF 18	8,64	0,98	7,66			OUI	OUI	OUI
AF 19	2,61	0,29	2,32				OUI	
AF 22	0,98		0,98					
AL 07	3,73		3,73					
AL 08	11,79	0,16	11,63				OUI	

TOTAL	46,58	2,20	44,38	0,00
-------	-------	------	-------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: VOLCKERINCKOVE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épannable (en ha)	Surface épannable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
124	4,95			4,95				

TOTAL	4,95	0,00	0,00	4,95				
-------	------	------	------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **WARHEM**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épanachable (en ha)	Surface épanachable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
H 12	1,95	0,26	1,69			OUI		
H 30	5,41	1,34	4,07			OUI		
H 50	4,50	0,15	4,35			OUI	OUI	
H 60	2,70	0,40	2,30			OUI		
H 70	4,76	0,46	4,30			OUI	OUI	
AE 03	6,19	0,23	5,96				OUI	OUI
AE 04	12,23		12,23					
AE 09	9,72	1,00	8,72			OUI	OUI	OUI
AE 10	10,55		10,55					

TOTAL	58,01	3,84	54,17	0,00				
--------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune WEMAERS-CAPPEL

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épardable (en ha)	Surface épandable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
K 05	1,28	0,11	1,17				OUI	

TOTAL	1,28	0,11	1,17	0,00
-------	------	------	------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: WEST CAPPEL

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan­dable (en ha)	Surface épan­dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AE 05	1,24	0,01	1,23				OUI	
AE 06	2,25	0,17	2,08				OUI	OUI

TOTAL	3,49	0,18	3,31	0,00				
--------------	------	------	------	------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: WORMHOUT

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
			Aptit 0	Aptit 1				
W 05	2,20	0,45	1,75			OUI		
X 01	1,77	0,54	1,23				OUI	
X 02	10,74	0,90	9,84			OUI		
X 03	15,78	0,94	14,84			OUI		
X 04	2,47	0,60	1,87				OUI	
X 05	2,14	0,20	1,94				OUI	
X 06	8,12	0,60		7,52				OUI
X 08	1,74	0,35		1,39			OUI	
X 09	3,67	0,15		3,52			OUI	OUI
X 10	1,41	0,04		1,37			OUI	
X 11	3,54	0,54		3,00			OUI	
AB 01	3,70	1,11	2,59				OUI	
AD 07	7,15	0,50	6,65		OUI		OUI	
AD 11	2,03		2,03					
AD 14	0,29		0,29					
AD 16	1,56		1,56					
AD 17	2,69	0,12	2,57					OUI
AK 02	6,50	0,50	6,00			OUI	OUI	
AK 03	7,57	0,38	7,19					OUI
AK 04	1,70	0,21	1,49				OUI	
AK 05	6,42	0,30	6,12			OUI		
AI03	0,75		0,75					
AI16	3,00		3,00					
AM 01	5,90	0,73	5,17				OUI	
AM 02	11,16	1,00	10,16				OUI	
AM 03	1,80	0,07	1,73				OUI	
AM 04	11,29	1,00	10,29				OUI	OUI
AM 05	2,00	0,28	1,72				OUI	
C 01	10,57	0,57	10,00				OUI	OUI
C 02	11,56	0,30	11,26				OUI	
C 03	3,38	0,38	3,00			OUI		
C 04	0,72	0,03	0,69				OUI	
C 05	1,15		1,15					
C 06	2,95	0,02	2,93				OUI	
I 01	17,80	0,50	17,30				OUI	

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DE PECALITE

POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: **WORMHOUT**

N° de parcelle (1)	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (2) (en ha)	Surface non épanachable (en ha)	Surface épanachable (en ha)		Captage AEP ou Forage (3)	Proximité de cours d'eau	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
I02	31,00	7,00	24,00			OUI		
I03	10,50	1,53	8,97			OUI		
I04	7,20	0,18	7,02					OUI
I20	7,67		7,67					
I21	2,89	0,50	2,39				OUI	
I22	2,24		2,24					
M07	11,40	0,58		10,82			OUI	
M08	9,70	0,57		9,13			OUI	OUI
M09	6,50	1,00	5,50				OUI	
M10	0,63	0,20	0,43			OUI		
M11	6,30	1,50	4,80			OUI		
M12	3,80	1,50	2,30			OUI		
M13	15,80	4,30	11,50			OUI	OUI	

TOTAL	292,85	32,17	223,93	36,75
-------	--------	-------	--------	-------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun **WYLDER**

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épendable (en ha)	Surface épendable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
AE 07	0,86		0,86					
AK 01	3,62		3,62					
TOTAL	4,48	0,00	4,48	0,00				

**ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE
POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK**

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: ZEGERSCAPPEL

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épannable (en ha)	Surface épannable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
D 03	1,20			1,20				
D 04	1,50	0,12		1,38			OUI	OUI
D 05	1,60			1,60				
D 07	4,60	0,72	3,88			OUI		
D 08	1,30	0,30	1,00				OUI	OUI
D 09	3,10	0,49	2,61				OUI	OUI
F 03	4,01	0,09	3,92					OUI
F 16	5,82	0,11	5,71					OUI
F 19	1,71		1,71					
P 08	6,50	0,11	6,39				OUI	
Q 01	0,87	0,33	0,54				OUI	OUI
Q 02	1,86		1,86					
Q 03	1,77	0,37	1,40				OUI	
Q 04	0,48		0,48					
AA 03	6,21	0,13	6,08				OUI	
AA 04	4,86	1,15	3,71				OUI	OUI
AA 05	1,59		1,59					
AA 06	4,15		4,15					
AA 07	3,24	0,24	3,00				OUI	
AA 08	2,70		2,70					
AA 09	2,75	0,09	2,66				OUI	
AA 10	1,57	0,27	1,30				OUI	
AA 11	1,90	0,30	1,60				OUI	
AA 12	3,22	0,24	2,98				OUI	
AA 13	1,33		1,33					
AA 14	2,53	0,12	2,41					OUI
AB 03	2,65			2,65				
AB 11	0,70			0,70				
AG 07	1,00		1,00					
AP 01	3,00	0,37	2,63				OUI	
AP 02	4,70	0,08	4,62				OUI	
AP 03	1,62		1,62					
AP 04	0,45		0,45					
AP 05	0,87	0,19	0,68				OUI	
AP 06	1,29	0,28	1,01					
AP 10	1,20	0,20	1,00				OUI	

TOTAL	89,85	6,30	76,02	7,53				
--------------	--------------	-------------	--------------	-------------	--	--	--	--

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commun: ZERMEZEELE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
K 15	3,15	0,30	2,85					

TOTAL	3,15	0,30	2,85	0,00
-------	------	------	------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

FICHES PARCELLAIRES

Nom de la commune: ZUYTPEENE

N° de parcelle	Caractéristiques de la parcelle				Contexte environnemental			
	Surface totale (en ha)	Surface non épan- dable (en ha)	Surface épan- dable (en ha)		Captage AEP ou Forage	Proximité de cours d'eau (35 m)	Proximité d'habitations	Proximité de wateringues (5 m)
		Aptit 0	Aptit 1	Aptit 2				
K 14	2,10	0,33	1,77				OUI	

TOTAL	2,10	0,33	1,77	0,00
-------	------	------	------	------

ETUDE PREALABLE A L'EPANDAGE DES SOUS-PRODUITS DE POLIMERI EUROPA FRANCE SNC - MARDYCK

TOTAUX FICHES PARCELLAIRES

N° de parcelle (1)	Caractéristiques de la parcelle				total aptitudes 0 + 1 + 2	différence surface totale et total aptitudes		
	Surface totale (2) (en ha)	Surface non épardable (en ha) Aptit 0	Surface épardable (en ha)					
			Aptit 1	Aptit 2				
ARNEKE	11,21	1,49	7,99	1,73	11,21	0,00		
BAMBECCQUE	104,41	14,08	90,33	0,00	104,41	0,00		
BIERNE	31,54	2,17	29,37	0,00	31,54	0,00		
BISSEZEELE	42,77	5,52	37,25	0,00	42,77	0,00		
BOESCHEPE	4,70	1,01	3,69	0,00	4,70	0,00		
BOLLEZEELE	84,15	15,97	68,18	0,00	84,15	0,00		
BROXEELE	64,82	4,09	0,00	60,73	64,82	0,00		
BUYSSCHEURE	2,60	0,05	2,55	0,00	2,60	0,00		
CAPPELLE BROUCK	32,91	4,75	28,16	0,00	32,91	0,00		
CASSEL	7,79	0,53	7,26	0,00	7,79	0,00		
CROCHTE	138,80	15,20	117,12	6,48	138,80	0,00		
DRINCHAM	12,40	0,11	12,29	0,00	12,40	0,00		
ERINGHEM	62,13	3,78	58,35	0,00	62,13	0,00		
ESQUELBECQ	194,87	9,77	113,24	71,86	194,87	0,00		
GHYVELDE	1,20	0,43	0,77	0,00	1,20	0,00		
HERZEELE	151,96	13,90	103,24	34,82	151,96	0,00		
KILLEM	14,98	0,97	14,01	0,00	14,98	0,00		
LA GORGUE	70,71	21,30	45,85	3,56	70,71	0,00		
LES MOERES	80,63	11,92	68,71	0,00	80,63	0,00		
LOOBERGHE	59,26	11,59	47,67	0,00	59,26	0,00		
MERCKEGHEM	3,42	0,36	0,00	3,06	3,42	0,00		
METEREN	32,00	1,83	3,37	26,80	32,00	0,00		
MILLAM	7,11	1,00	2,16	3,95	7,11	0,00		
MORBECQUE	78,38	6,35	5,77	66,26	78,38	0,00		
NOORDPEENE	47,48	2,34	43,88	1,26	47,48	0,00		
OCHTEZEELE	9,96	0,25	0,00	9,71	9,96	0,00		
OOST CAPPEL	21,46	1,00	20,46	0,00	21,46	0,00		
OUDEZEELE	56,15	3,77	52,38	0,00	56,15	0,00		
PITGAM	179,49	18,16	161,33	0,00	179,49	0,00		
QUAEDYPRE	47,80	5,95	41,85	0,00	47,80	0,00		

REXPOEDE	6,21	0,16	6,05	0,00	6,21	0,00		
RUBROUCK	70,36	4,02	0,00	66,34	70,36	0,00		
SOCX	98,88	9,93	77,78	11,17	98,88	0,00		
STEENE	80,41	7,08	73,33	0,00	80,41	0,00		
STEENVOORDE	46,58	2,20	44,38	0,00	46,58	0,00		
VOLCKERINCKOVE	4,95	0,00	0,00	4,95	4,95	0,00		
WARHEM	58,01	3,84	54,17	0,00	58,01	0,00		
WEMARS CAPPEL	1,28	0,11	1,17	0,00	1,28	0,00		
WEST CAPPEL	3,49	0,18	3,31	0,00	3,49	0,00		
WORMHOUT	292,85	32,17	223,93	36,75	292,85	0,00		
WYLDER	4,48	0,00	4,48	0,00	4,48	0,00		
ZEGERSCAPPEL	89,85	6,30	76,02	7,53	89,85	0,00		
ZERMEZEELE	3,15	0,30	2,85	0,00	3,15	0,00		
ZUTPEENE	2,10	0,33	1,77	0,00	2,10	0,00		

total

TOTAL	2419,69	246,26	1756,47	416,96
-------	---------	--------	---------	--------

0,00

